



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 JUILLET 2012

DOSSIER N° 4 :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU
B.P. 2012 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Juillet 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absente : 1

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME CALLUAUD (à M. BLADOU), MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à M. JALABERT)

Absente : MME DESON

Secrétaire : M. QUANCARD

DOSSIER N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU B.P. 2012 (BUDGET PRINCIPAL)

Réception par le préfet : 13/07/2012

Publication : 13/07/2012

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

Le budget primitif a été adopté le 7 février 2012. Une première décision modificative a été présentée le 15 mai dernier afin de prendre en compte les résultats définitifs de l'exercice 2011. Il est nécessaire d'entériner par une seconde décision modificative un ajustement des opérations d'ordre budgétaire.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, ces modifications telles qu'exposées ci-dessous sont présentées au niveau du chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	- 10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	- 10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		- €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2012 approuvant le budget primitif 2012 et la délibération du 15 mai 2012 entérinant la Décision Modificative n°1,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**24 voix POUR****10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS)**

Article unique : Approuve cette décision modificative n° 2 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

Fait et délibéré le 10 Juillet 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET